

Les statistiques présentées ci-dessous sont établies à partir des bases de données issues de l'outil de gestion des praticiens hospitaliers (dénommé SIGMED). Afin d'établir une comparaison d'année en année, les statistiques sont extraites d'une photographie de la base au 01/01 de chaque année. Cet état de fait peut introduire des interprétations dans les résultats et nécessiter une étude complémentaire spécifique au besoin.

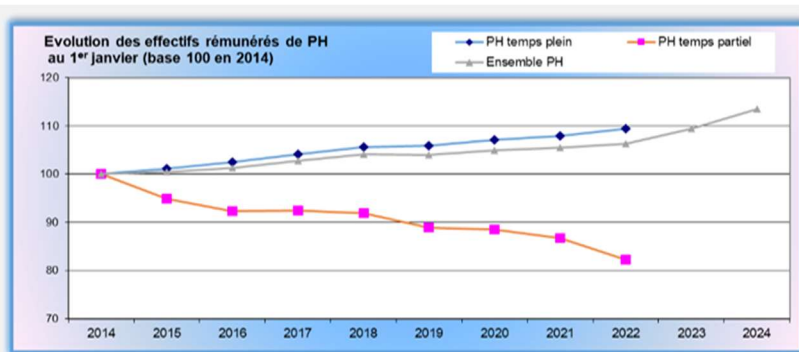
NOTA BENE : Le décret n° 2022-134 du 5 février 2022 relatif au statut de praticien hospitalier a fusionné les statuts de praticiens hospitaliers titulaires, c'est-à-dire de praticien hospitalier à temps plein et de praticien des hôpitaux à temps partiel, en un statut unique de praticien hospitalier.

1. Augmentation du nombre de PH en exercice de 13,5 % entre 2014 et 2024, avec un taux moyen annuel de 1,3 %.

Le CNG dénombre **48 552 praticiens hospitaliers en exercice¹** au 1^{er} janvier 2024.

Évolution des effectifs rémunérés de praticiens hospitaliers par statut depuis 2014

STATUT	Année 2014	Année 2024	Evolution 2014-2024		Evolution moyenne annuelle (en %)
			En effectif	En %	
PH temps plein	37 809				
PH temps partiel	4 974				
Ensemble des PH	42 783	48 552	5 769	13,5	1,3



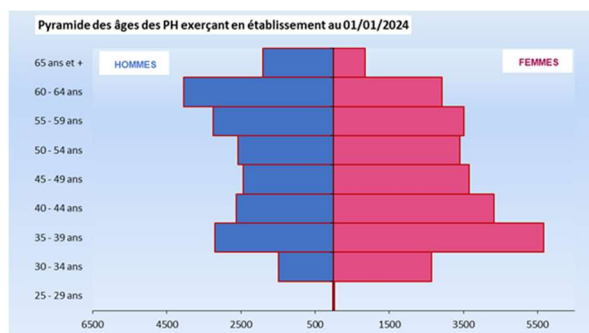
Près de 75 % des PH exercent une spécialité médicale ou chirurgicale (70,4 % chez les PH femmes et 78,8 % chez les PH hommes). **En médecine**, quatre spécialités se partagent 53,8 % des effectifs de la discipline, il s'agit de la médecine d'urgence (17,8 %), de la médecine générale (13,1 %), l'anesthésie-réanimation (12,9 %) et la pédiatrie (10 %). 55 % des **chirurgiens** se répartissent dans trois spécialités : la gynécologie obstétrique (27,4 %), la chirurgie orthopédique et traumatologique (16,1 %) et la chirurgie viscérale et digestive (11,4 %).

2. Plus d'un tiers des PH exerce en CHU/CHR (35,8 % ; + 1 point en un an).

Plus de la moitié des anesthésistes (54,9 %) et des biologistes (52 %) exercent en CHU/CHR, cette proportion est légèrement moins élevée chez les radiologues (48,3 %) et les odontologistes (42,2 %).

Les PH médecins, pharmaciens et psychiatres, exercent, quant à eux, davantage en établissement non CHU/CHR (respectivement 64 %, 71,6 % et 83,4 % d'entre eux). Concernant la psychiatrie, ce taux élevé est notamment lié à l'existence d'établissements dédiés.

3. La féminisation chez les praticiens hospitaliers poursuit sa progression.



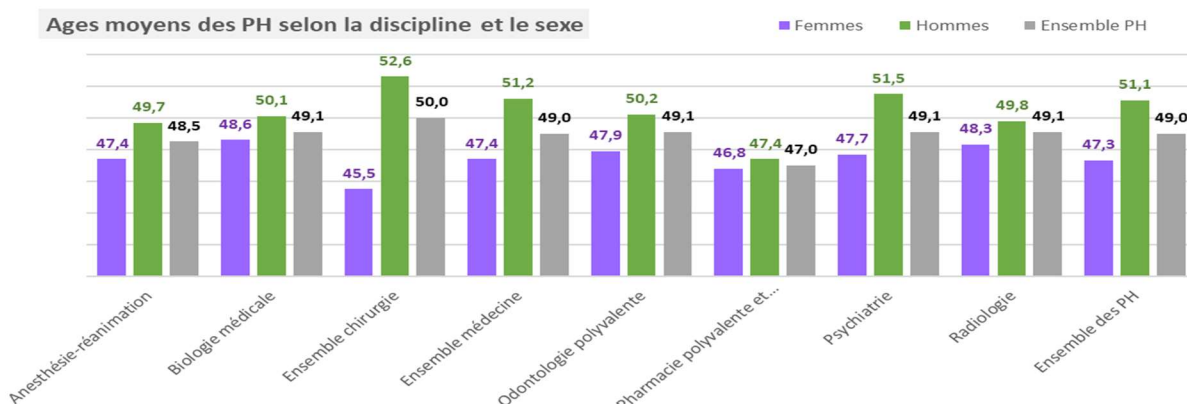
Au 1er janvier 2024, la part des femmes PH représente 55,6 % du corps (elle était de 46,9 % en 2014), avec une féminisation plus élevée en pharmacie (72,3 %) et biologie (67,3 %) et plus faible en chirurgie (36,6 %) et radiologie (48,3 %).

Les femmes sont plus nombreuses dans les classes d'âges les plus jeunes mais la répartition entre les sexes s'inverse au-delà de 60 ans (le ratio hommes/femmes atteint même la valeur de 2,2 pour les 65 ans et plus).

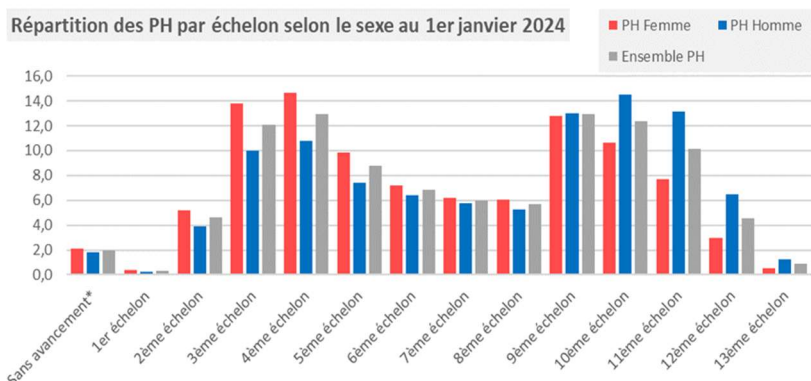
¹ Praticiens hospitaliers en exercice : PH occupant physiquement un poste + PH en position statutaire ne suspendant pas la rémunération

Âges moyens des PH : 49 ans, avec pour les femmes un âge inférieur de 3,8 ans à celui des hommes (47,3 ans, contre 51,1 ans), du fait d'une féminisation du corps dans les générations les plus récentes.

Dans chaque discipline, les femmes sont toujours en moyenne plus jeunes que leurs confrères. Les plus jeunes concernent les femmes en chirurgie (45,5 ans ; 7,1 ans d'écart entre les hommes et les femmes) et en pharmacie (46,8 ans), les plus âgés étant les hommes en chirurgie (52,6 ans) et en psychiatrie (51,5 ans).



4. Une prépondérance des hommes à partir du 9ème échelon (49,9 % des hommes / 34,7 % des femmes).



✓ Les **femmes** sont plus nombreuses à se positionner dans les premiers échelons de la grille, en lien avec la féminisation par le renouvellement des générations.

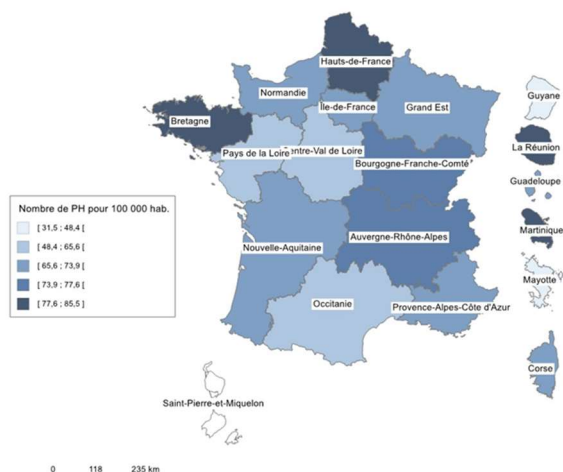
La part des femmes est de plus de 51 % du 1^{er} au 6^{ème} échelon.

✓ 15,5 % des PH sont positionnés sur **les trois derniers échelons** (sommets de grille).

Les **PH hommes** bénéficient davantage de ce positionnement (sommets de grille) : **21 %** des hommes, contre **11,2 %** des femmes.

5. Densité des praticiens hospitaliers au 1^{er} janvier 2024 : 71 PH pour 100 000 habitants

Densité des PH au 1er janvier 2024



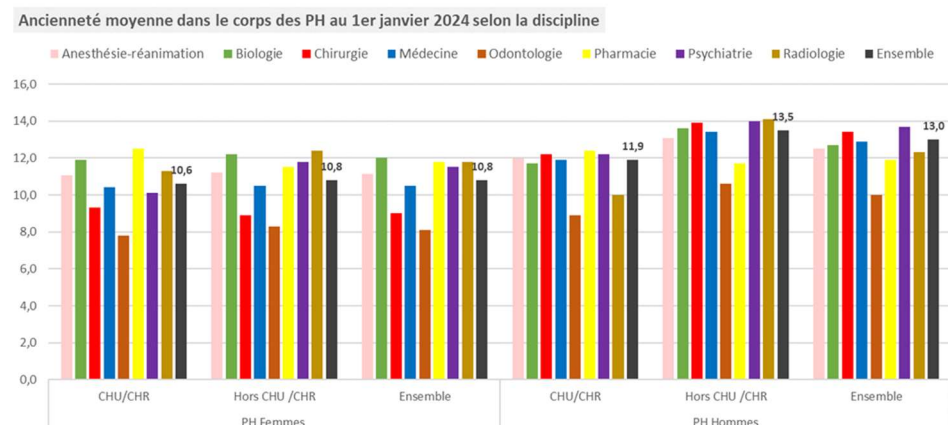
❖ **9 régions** connaissent une densité supérieure à celle observée au niveau national : Normandie et Nouvelle-Aquitaine, avec 72 PH pour 100 000 habitants, Guadeloupe (73), Auvergne-Rhône Alpes (74), Bourgogne-Franche Comté (76), et Hauts de France et Martinique (79), Bretagne (81) et La Réunion (85).

❖ **9 régions** ont une densité inférieure à celle observée au niveau national, avec la plus faible densité observée, en France métropolitaine, en Occitanie, avec 61 PH pour 100 000 habitants et les plus faibles densités Guyane et à Mayotte (respectivement 36 et 31 PH pour 100 000 habitants).

❖ **Les spécialités médicales**, où le plus grand nombre de PH est relevé, enregistre la densité moyenne la plus élevée : **38,2 PH pour 100 000 habitants**, elles sont suivies de la chirurgie (8,7) et de la psychiatrie (avec 7,5 PH pour 100 000 habitants).

6. Ancienneté moyenne dans le corps des PH en exercice en établissement : 11,7 ans pour l'ensemble des PH (contre 11,9 ans en 2023).

De 10,8 ans pour les PH femmes, elle est de 13 ans en moyenne pour les PH hommes.



Selon la discipline ou la structure où le praticien exerce, l'ancienneté moyenne dans le corps peut varier.

Pour l'ensemble des praticiens et quelle que soit la discipline, à l'exception de la pharmacie, les PH exerçant hors CHU/CHR ont une ancienneté moyenne plus élevée que leurs confrères exerçant en CHU/CHR.

- **Pour les femmes** : l'écart le plus fort constaté entre les structures s'observe en **psychiatrie** (1,7 an), avec une ancienneté moyenne de 10,1 ans en CHU/CHR, contre 11,8 ans en établissements hors CHU/CHR.
- **Pour les hommes** : les PH **en radiologie** enregistrent l'écart d'ancienneté moyen le plus élevé (4,1 ans), soit 14,1 ans en établissements hors CHU/CHR contre 10 ans en CHU/CHR.

7. Détachements et disponibilités des praticiens hospitaliers de 2014 à 2024

		Données au 1 ^{er} janvier										
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Disponibilités	PH Temps plein	1 554	1 846	2 251	2 648	3 100	3 808	4 115	4 360	4 605		
	PH Temps partiel	443	526	594	617	760	861	894	949	956		
	Ensemble PH	1 997	2 372	2 845	3 265	3 860	4 669	5 009	5 309	5 561	5 581	6 551
Détachements	PH Temps plein	964	911	884	978	1 018	1 093	1 175	1 175	1 215		
	PH Temps partiel	116	121	111	113	118	128	125	130	132		
	Ensemble PH	1 080	1 032	995	1 091	1 136	1 221	1 300	1 305	1 347	1 203	1 249

Depuis 2014, le nombre de **détachements** a progressé de 15,6 % (+ 169 PH), avec un taux de croissance annuel moyen de 1,5 %. Après avoir légèrement augmenté entre 2020 et 2022, la proportion de PH détachés rapportée à l'ensemble du corps s'est stabilisée à **2,2 % en 2024**.

S'agissant des PH en **disponibilité**, leur nombre a connu une importante augmentation, passant de 1 080 en 2014 à 6 551 en 2024, soit une augmentation de 228 % en 10 ans, avec une croissance annuelle moyenne de 12,6 %. La proportion de PH en disponibilité a quasiment triplé en 10 ans, cette part a augmenté de façon continue passant de 4,2 % en 2014 à **11,6 % en 2024**.

La proportion de PH en détachement est la même qu'il s'agisse des hommes ou des femmes (2,2 %). En disponibilité, cependant, les PH femmes enregistrent une proportion légèrement supérieure à celles des hommes (11,9 %, contre 11,2 %).

Motifs de détachement en 2024 : 45,1 % des détachements le sont auprès d'un établissement de santé privé d'intérêt collectif, 20,6 % en qualité de praticien hospitalier universitaire (PHU²).

Motifs de disponibilité en 2024 : pour la très grande majorité, les PH en disponibilité le sont pour convenances personnelles (91,6 %).

² L'article 82 du décret 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires dispose que ces derniers sont lauréats du CNPH et détachés dans le corps des PHU pour une durée totale, cumulant les services en qualité de chef de clinique et de PHU, ne peut excéder huit ans.

8. Entrées et sorties du corps des PH au cours des dix dernières années

Le solde net des entrées-sorties des effectifs de PH est positif depuis plus de 10 ans, assurant ainsi un renouvellement régulier du corps des PH.

Motifs	Ensemble des PH									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
Ensemble des entrées	2 637	2 630	2 719	2 766	2 779	2 708	2 587	3 384	4 207	4 012
Ensemble des sorties	1 822	1 697	1 609	1 739	1 891	1 865	2 008	1 901	2 053	1 839
Solde des entrées-sorties	815	933	1 110	1 027	888	843	579	1 483	2 154	2 173

• Données provisoires

L'année 2023 enregistre ainsi 4 012 entrées, contre 1 839 départs. Ces entrées correspondent aux entrées par concours, lauréats installés. Pour information, en 2023, 587 PH ont réintégré un poste en établissement suite à un détachement ou à une disponibilité ; ces réintégrations sont plus nombreuses ces dernières années, en 2023, elles sont 1,8 fois plus importantes qu'en 2014.

➤ L'âge moyen d'entrée dans le corps de l'ensemble des praticiens lauréats installés est stable depuis 10 ans, il atteint 36,7 ans en moyenne en 2023 et la moitié d'entre eux à moins de 35 ans. Le plus jeune lauréat a 28 ans, il exerce en pharmacie et le plus âgé, 68 ans, il exerce, quant à lui, en médecine.

La psychiatrie enregistre l'âge moyen à l'entrée dans le corps le plus faible, 35,9 ans, soit 0,8 an de moins que l'âge moyen de l'ensemble des PH entrants. A contrario, les lauréats exerçant en odontologie sont plus âgés, ils ont 42,3 ans en moyenne à l'entrée.

	Anesthésie-réanimation	Biologie	Chirurgie	Médecine	Odontologie	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale
âge moyen	37 ans	37,1 ans	37,6 ans	36,4 ans	42,3 ans	36,1 ans	35,9 ans	36,8 ans
âge médian	34,9 ans	34,8 ans	35,7 ans	34,9 ans	41,9 ans	34 ans	34,2 ans	35,1 ans

➤ Sorties du corps des PH en 2023

Les sorties définitives du corps des PH représentent 3,4 % de l'effectif total des PH au 1er janvier 2023. Principal motif de sorties définitives, les départs à la retraite représentent 65,7 % en 2023, les démissions constituent le deuxième motif, avec un taux de 21,8 %.

Motifs de sortie	Anesthésie-réanimation	Biologie	Chirurgie (dont odontologie)	Médecine	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale	Ensemble	%
Décès	2	3	6	16	1	5		33	1,8
Démissions	46	3	66	188	4	62	32	401	21,8
Licenciements		1						1	0,1
Départs à la retraite	138	76	186	527	71	161	49	1 208	65,7
Radiations*	19	3	45	89	5	24	10	195	10,6
Révocation					1			1	0,1
Ensemble	205	86	303	820	82	252	91	1 839	100
%	11,1	4,7	16,5	44,6	4,5	13,7	4,9	100	
Effectifs PH au 01/01/23 (EFG)	4 305	2 263	6 988	28 642	3 201	6 301	1 920	53 620	
Taux de sorties (%)	4,8	3,8	4,3	2,9	2,6	4,0	4,7	3,4	
Proportion des départs à la retraite (en %)	67,3	88,4	61,4	64,3	86,6	63,9	53,8	65,7	
Taux de départ à la retraite (en %)	3,2	3,4	2,7	1,8	2,2	2,6	2,6	2,3	

(*) Radiations : radiations pour inaptitude, radiation des cadres pour non reprise de fonction/abandon de poste, radiation après disponibilité, radiation suite à nomination HU.

Selon les disciplines, ces proportions sont plus ou moins importantes. Pour les départs à la retraite, le minimum est enregistré en chirurgie (61,4 %) et le maximum en biologie (88,4 %). Les démissions représentent, quant à elles, 35,2 % des sorties chez les radiologues, 24,6 % chez les psychiatres, 22,9 % en médecine et 22,4 % en anesthésie-réanimation. A contrario, la biologie et la pharmacie ne sont que très peu concernées, respectivement 3,5 % et 4,9 %.

L'âge moyen de départ à la retraite des PH relevant de l'ensemble des disciplines est de 65,8 ans, comme en 2022 et 2021. Les anesthésistes-réanimateurs et les chirurgiens partent à la retraite plus tardivement que leurs confrères (respectivement 66,7 ans en moyenne et 66,6 ans).

Les pharmaciens demeurent les plus jeunes même dans l'âge de départ à la retraite : 64,5 ans, soit 1,3 an de moins que l'âge moyen de départ à la retraite de l'ensemble des PH.

Moyennes et quartiles des âges de départ à la retraite des PH en 2023 (source : CNG-SIGMED)

Ages de départ à la retraite								
	Anesthésie-réanimation	Biologie	Chirurgie (dont odontologie)	Médecine	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale	Ensemble
Âge moyen	66,7	65,2	66,6	65,5	64,5	66,2	66,2	65,8
Q1 25 % (ans)	64,8	62,9	65,0	63,1	62,3	64,0	64,5	63,7
Age médian	66,2	64,6	66,3	65,1	63,8	66,1	65,8	65,6
Q3 75 % (ans)	67,4	66,5	67,3	66,6	65,6	67,3	66,8	66,8

Un quart des PH partent à la retraite après 66,8 ans. Chez les anesthésistes-réanimateurs, ils sont un quart à partir après 67,4 ans et très proches derrière les chirurgiens et les psychiatres, après 67,3 ans.

Un quart des biologistes ont, quant à eux, pris leur retraite avant 63 ans.

S'agissant du second motif de sortie définitive du corps des PH, au nombre de 401 démissions, l'âge moyen pour l'ensemble des démissionnaires est très jeune : 45,6 ans. Comme pour les départs à la retraite, les âges moyens de démission sont plus ou moins élevés en fonction des disciplines. Ainsi, hormis les pharmaciens qui sont en faible effectifs (4), les psychiatres sont les plus jeunes à démissionner, ils ont 43,5 ans en moyenne.